



Our Ref.: PL 40/31 NCP GB5 Reports 2

21 juin 2013

NOTIFICATION Rapports supplémentaires des Comités

Madame, Monsieur,

À la suite de la notification sur le même sujet, datée du 13 mars, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les rapports des réunions récentes des comités suivants:

- Reprise de la quatrième réunion du *Comité technique ad hoc sur l'Accord type de transfert de matériel et le Système multilatéral* (12 avril 2013);
- Reprise de la septième réunion du *Comité consultatif ad hoc sur la Stratégie de financement* (26-27 mars 2013);
- Première réunion du Comité d'application (20-22 avril 2013).

Je joins à la présente notification trois notes de présentation résumant les principales conclusions des réunions susmentionnées et comportant les liens vers les rapports et les comptes rendus en ligne.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

Shakeel Bhatti
Secrétaire de l'Organe directeur
Traité international sur les ressources phylogénétiques
pour l'alimentation et l'agriculture

REPRISE DE LA RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE AD HOC SUR L'ACCORD TYPE DE TRANSFERT DE MATÉRIEL ET LE SYSTÈME MULTILATÉRAL

Le rapport peut être téléchargé au format électronique sur le site Web du Traité international:
http://www.planttreaty.org/sites/default/files/AC_SMTA_4_Res_Report.pdf

À sa quatrième réunion en novembre 2012, le Comité technique ad hoc sur l'Accord type de transfert de matériel et le Système multilatéral (le Comité) a examiné, parmi d'autres points de l'ordre du jour, les options relatives à la prise en compte des précisions à apporter à l'Accord type de transfert de matériel (ATTM) et de l'interprétation de ce dernier. Au vu de la nécessité de mener de plus amples consultations au sein des groupes régionaux au sujet de ces options, le Comité était convenu de suspendre la réunion et de reprendre les débats à une date ultérieure.

Lors de la reprise de la réunion, le 12 avril 2013, le Comité:

- a exploré l'option visant à intégrer toutes les précisions et les interprétations dans le texte de l'ATTM, soit dans le corps du texte, soit dans les notes en bas de page (option 1); a examiné le libellé des précisions à apporter au texte de l'ATTM, y compris les notes en bas de page, ainsi que le libellé des interprétations proposées; a élaboré le texte de l'option 1, qui figure à l'*Annexe 1* du rapport;
- a exploré l'option visant à rendre compte des précisions ou des interprétations dans des notes explicatives accompagnant l'ATTM (option 2); a examiné et révisé les notes explicatives, en mettant entre crochets les parties pour lesquelles il n'y avait pas d'accord au sein du Comité quant au contenu; a élaboré le texte révisé des notes explicatives relatives à l'ATTM, qui figure à l'*Annexe 2* du rapport;
- a proposé, en plus des options 1 et 2, une option 3 visant à intégrer les précisions à apporter à l'ATTM et les interprétations dans un tableau relatif à l'ATTM; a élaboré le texte de l'option 3, qui figure à l'*Annexe 3* du rapport.

REPRISE DE LA SEPTIÈME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF AD HOC SUR LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Le rapport peut être téléchargé au format électronique sur le site Web du Traité international:

http://www.planttreaty.org/sites/default/files/ACFS-7b_Report%20FINAL.pdf

La réunion s'est tenue les 26 et 27 mars 2013 à Genève (Suisse). On trouvera le mandat dans la partie IV de la Résolution 3/2011. Le Comité conseille l'Organe directeur sur la mobilisation des ressources, le fonctionnement du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages et le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de financement globale. Le Comité a principalement traité le point 4 de l'ordre du jour relatif à la mobilisation des ressources axée sur des approches innovantes.

Le Comité:

- a étudié de plus près les approches innovantes de la mobilisation des ressources en faveur du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, notamment par le biais de la présentation de propositions de la part de plusieurs régions.
- a examiné les progrès accomplis en ce qui concerne une proposition d'octroi de licence sur les caractères des semences de légumes par le truchement d'une plate-forme d'octroi de licence des professionnels du secteur, et est convenu de charger les coprésidents de continuer à travailler sur les propositions en collaboration avec les coresponsables du groupe du secteur des légumes; le Comité a adopté une feuille de route afin de finaliser la proposition;
- a répertorié et exploré diverses approches visant à accroître le flux des versements en faveur du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages de façon prévisible, immédiate et fiable, sur la base de l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, à savoir: réviser l'article 6.11 de l'ATTM; réviser l'article 6.7 de l'ATTM; promouvoir l'apport régulier de contributions basées sur la vente de semences par les parties contractantes, en élargissant la portée du système multilatéral; promouvoir de nouvelles façons d'inciter le secteur à verser des fonds sur une base volontaire; renforcer la certitude juridique pour les utilisateurs du matériel génétique du système multilatéral;
- a conseillé à l'Organe directeur d'explorer, lors de sa cinquième session, des options innovantes visant à accroître le flux de ressources en faveur du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages, et a formulé plusieurs observations ultérieures en vue de la prochaine session afin de faciliter les débats de l'Organe directeur;
- a révisé les étapes standards relatives à l'établissement et au suivi de partenariats en faveur du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages et les critères de base pour l'approbation des partenaires.

PREMIÈRE RÉUNION DU COMITÉ D'APPLICATION

Le compte rendu peut être téléchargé au format électronique sur le site Web du Traité international:
http://www.planttreaty.org/sites/default/files/IT-CC1-13-Record_en.pdf

La réunion s'est tenue du 20 au 22 avril 2013 à Rome (Italie). À sa quatrième session, l'Organe directeur a chargé le Comité d'application d'effectuer plusieurs tâches pendant la période intersessions et a pris des dispositions transitoires concernant la composition du Comité afin d'élire des membres pour un mandat complet lors de la cinquième session (Résolution 2/2011).

Le Comité:

- a formulé des recommandations à l'intention de l'Organe directeur concernant l'échelonnement des mandats des membres du Comité que l'Organe directeur va élire à sa cinquième session;
- a élaboré le projet de *Règlement intérieur du Comité d'application*, pour examen et approbation par l'Organe directeur à sa cinquième session. Le projet de Règlement intérieur, élaboré conformément à la demande de l'Organe directeur, inclut des dispositions relatives à la confidentialité, à la prise de décisions, au conflit d'intérêts, à la prise de décisions par voie électronique, au remplacement des membres et à la présentation des communications par l'Organe directeur;
- a progressé dans l'élaboration du modèle de rapport conformément à la section V.1 des procédures d'application, et est convenu d'un processus selon lequel les membres du Comité parachèveront l'élaboration, la révision et la finalisation de ce modèle en vue de le soumettre à l'Organe directeur pour approbation à sa cinquième session;
- a formulé des recommandations à l'intention de l'Organe directeur concernant le coût des réunions et des activités connexes du Comité.